



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ECHO

AIDE HUMANITAIRE
AUX POPULATIONS VULNERABLES
EN REPUBLIQUE DU TCHAD
PLAN GLOBAL 2007

Comité d'aide humanitaire de décembre 2006

Table des matières

<i>Exposé des motifs</i>	page
1) Résumé analytique.....	3
2) Contexte et situation.....	4
2.1.) Contexte général	4
2.2.) Situation actuelle.....	5
3) Identification et évaluation des besoins humanitaires.....	7
4) Proposition de Stratégie ECHO	9
4.1.) Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques d'ECHO.	9
4.2.) Impact des actions humanitaire précédentes.....	10
4.3.) Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions.....	12
4.4) Evaluation des risques et suppositions.....	12
4.5.) Stratégie d'ECHO.....	13
4.6.) Durée de la décision.....	14
4.7) Montant de la décision et matrice de programmation stratégique.....	14
5.) Evaluation.....	19
6.) Impact Budgétaire.....	19
7.) Annexes.....	19
Annexe 1: Carte, Emplacement des camps à l'Est du Tchad	
Annexe 2: Détail de l'allocation par secteurs, des décisions financières afférant au Tchad en 2006	
Annexe 3 : Détail de l'allocation du Plan Global Tchad 2007 par objectifs spécifiques	
Annexe 4: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO afférant en propre au Tchad	
Annexe 5: Assistance des autres donateurs	
Annexe 6: Liste des abréviations	
DÉCISION DE LA COMMISSION.....	25
Annexe: Ventilation des montants alloués par objectif spécifique.....	28

Exposé des motifs

1. RESUME ANALYTIQUE

D'avril 2003 à la mi-2004, quelques 215.000 réfugiés Soudanais en provenance du Darfour ont afflué dans les provinces frontalières du Tchad, l'Ennedi, le Wadi Fira et le Ouaddaï. Ces régions d'accueil figurent parmi les plus pauvres du Tchad; elles présentent des poches d'insécurité alimentaire chronique et ne disposent ni des ressources, ni des capacités adéquates pour héberger d'importants groupes de population. Dès l'automne 2003, la DG ECHO¹ a soutenu des interventions d'urgence afin d'apporter assistance à ces populations réfugiées.

Parallèle à l'implantation de groupements armés à l'Est du Tchad, la multiplication des actes de brigandage depuis l'automne 2005 s'est traduite par un accroissement des exactions contre les populations civiles. Des foyers de dépeuplement ont été constatés dans le Ouaddaï, et les acteurs humanitaires tentent à présent d'apporter assistance à quelques 35 à 40.000 déplacés. Quelques 10.000 Tchadiens d'origines Tama et Massalit, du district d'Adrè (Ouaddaï) se sont par ailleurs réfugiés au Soudan, au Nord d'El Geneina (Darfour) au début du mois de février 2006.

Au Sud du pays, les régions du Moyen Chari et du Logone Oriental hébergent depuis 2003 quelques 48.000 réfugiés en provenance de la République Centrafricaine. Des arrivées sporadiques ont rendu nécessaire en 2006 l'aménagement d'un quatrième camp dans cette zone. Aucun plan de rapatriement des réfugiés ne peut être conçu dans l'avenir proche, ni à l'Est, ni au Sud du Tchad. En dépit d'une relative stabilité du nombre des réfugiés et du tarissement de l'afflux en 2005, une recrudescence de la crise au Darfour est susceptible de se traduire par de nouvelles arrivées massives de réfugiés.

S'appuyant sur les résultats des opérations mises en œuvre sous les décisions financières prises depuis 2003, la DG ECHO entend maintenir, à travers ses partenaires opérationnels, son assistance multisectorielle aux réfugiés dans les camps de l'Est du Tchad. Afin de prendre en considération les besoins des réfugiés du Sud du Tchad, des groupes les plus vulnérables parmi les populations résidentes de l'Est du Tchad ainsi que des populations déplacées, la DG ECHO maintiendra son appui à des opérations ciblées de sécurité alimentaire, de santé et de nutrition. Enfin, la DG ECHO poursuivra son soutien aux services communs, à la coordination et au transport aérien humanitaire. Le Plan Global Tchad 2007 supportera également les coûts liés au maintien d'une assistance technique adéquate à N'Djamena pour analyser l'évolution des besoins, élaborer des réponses coordonnées, suivre et évaluer les opérations financées par la Commission européenne. Les activités relatives à l'aide et à la sécurité alimentaire d'urgence seront soutenues par le biais d'autres décisions financières prises sur la ligne budgétaire appropriée.

La durée de validité de ce Plan global est de 15 mois.

L'enveloppe proposée pour le Plan global Tchad en 2007 est de 15.000.000 EUR.

¹ Direction Générale de l'Aide humanitaire de la Commission européenne - DG ECHO.
[ECHO/TCD/BUD/2007/01000](#)

2. CONTEXTE ET SITUATION

2.1. Contexte général

Le Tchad est le cinquième pays du territoire africain par sa superficie – près de 1 284 000 km² –, pour une population estimée à 8.986.000 habitants². Du fait de l'accès à la rente pétrolière depuis la fin 2003, les recettes de l'État (hors dons) sont passées de 110 milliards de Francs CFA (environ 167,65 millions EUR) en 2002 à 229,8 milliards de FCFA (environ 350,3 millions EUR) en 2005. Pourtant, les indicateurs de développement stagnent ou régressent. L'Indice de Développement Humain publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2005 identifie le Tchad comme l'un des pays les plus pauvres du monde³. En 2001, le taux de natalité s'établissait à 44‰ pour un taux de mortalité de 19‰. En 2003, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 43,6 ans et l'espérance, à la naissance, d'atteindre 40 ans à 45,2%. Le taux d'alphabétisation parmi les classes d'âge supérieures à 15 ans est de 25,5%. Seuls 20% de la population ont accès à l'eau potable⁴.

La population tchadienne, dont la densité est très faible au nord du pays en particulier, est en partie sédentaire et en partie nomade. Elle est composée de différentes ethnies dont les aires de peuplement s'étendent au delà des frontières du pays. Dans les provinces orientales de l'Ennedi, du Wadi Fira et du Ouaddaï, il s'agit des Zaghawa, For, Kaytina, Toundjour, Tama, Arenga Dolok, Dadjo et des Massalites. Ces mêmes ethnies sont présentes au Darfour et la composition de la population réfugiée ne diffère pas de celle de la population résidente.

Les provinces orientales du Tchad tout comme le Darfour ont traversé au cours du siècle dernier un processus d'appauvrissement continu, du fait de la désertification et de sa marginalisation économique. Consécutif à plusieurs années de tensions, le conflit du Darfour a éclaté au début de l'année 2003, à l'initiative des deux principaux groupes rebelles: la branche armée du *Sudan Liberation Movement* (SLM/A) et le *Justice and Equality Movement* (JEM). L'accord de paix signé le 5 mai dernier à Abuja à l'issue du 7^{ème} cycle de négociations, a initié un rapprochement entre le Gouvernement soudanais et la faction à composante majoritairement Zaghawa du SLM/A, dirigée par Minni Minawi. Il est resté lettre morte pour les autres parties au conflit. Compte tenu de la fragmentation des mouvements rebelles, de l'incapacité du gouvernement soudanais à asseoir sa chaîne de commandement, de la criminalisation et de l'autonomisation des milices, le conflit demeure complexe et imprévisible. Dans un contexte où le sentiment d'encerclement prédomine, les autorités tchadiennes n'ont pas renoncé à jouer un rôle de médiateur dans le conflit.

La situation politique s'est dégradée au Tchad à partir de 2004 : un coup d'état avorté le 16 mai 2004 a conduit le parlement tchadien à voter le 26 mai un amendement à la constitution, permettant au Président Déby de briguer un troisième mandat en 2006. Le 3 mai 2006, le Président Déby remportait les élections présidentielles dès le premier tour de scrutin avec 64,67 pour cent des voix⁵. Cette victoire électorale devrait être confirmée par le scrutin des élections parlementaires planifiées pour le printemps 2007.

² Le dernier recensement a été conduit en 1993. Le Ministère du Plan tchadien s'est accordé sur cette projection démographique à la mi-2004. Compte tenu des méthodes employées, l'impact des flux de réfugiés sur les populations autochtones reste difficile à évaluer.

³ L'Indice de Développement Humain s'établit en 2003 à 0,341, ce qui place le Tchad à la 173^{ème} place sur un total de 177 pays. *Rapport sur le Développement Humain*, PNUD, 2005.

⁴ *Ibid.*

⁵ Résultats définitifs des élections présidentielles du 3 mai 2006 annoncés par le Conseil constitutionnel du Tchad, 28 mai 2006.

Les défections au sein même du cercle de la Présidence⁶ se sont multipliées à partir d'octobre 2005 et ont abouti notamment à la création du *Socle pour le changement uni et démocratique* (SCUD), dont le *Rassemblement des forces démocratiques* (RAFD) dirigé par Timan Erdimi, ancien Directeur de Cabinet à la Présidence est une émanation. L'autre menace militaire consistante provient du *Front uni pour le changement démocratique* (FUCD) dirigé par Mahamat Nour Abdelkarim. Ce mouvement à dominante Tama, créé le 28 décembre 2005, se veut la fédération des principaux mouvements rebelles, y compris du SCUD, mais il reste traversé par des lignes de clivage ethniques et politiques. Une partie des mouvements rebelles a trouvé un refuge et des bases logistiques au Darfour ainsi que dans le Nord Est de la République Centrafricaine (RCA).

2.2. Situation actuelle

Les réfugiés soudanais se sont en majorité implantés dans l'Ennedi, le Wadi Fira et le Ouddaï d'avril 2003 à la mi 2004. Aucun nouvel afflux important de réfugiés n'a été noté depuis. La plupart de ces réfugiés sont des pasteurs-agriculteurs musulmans d'ethnies Zaghawa, Four, Massalit, Dadjo et Tama. Femmes et enfants représentent plus de 65% des 214.528 réfugiés pris en charge dans les 12 camps de l'Est du Tchad⁷. Un nombre indéterminé de réfugiés demeure dans des zones frontalières, et pourrait bénéficier dans les mois à venir d'un processus de relocalisation vers les camps. Aucune opération de rapatriement d'envergure des réfugiés et aucune promotion du retour des personnes déplacées ne pourront être conduites dans un avenir proche à l'Est du Tchad.

Les réfugiés Soudanais sont complètement dépendants de l'aide internationale⁸. Ils le sont en particulier de l'aide alimentaire délivrée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) via les corridors libyen et camerounais. La production agricole déficitaire de 2004 n'a pas eu de conséquence dramatique sur la population locale mais des actions ponctuelles « vivres contre travail » ont été menées dans des poches d'insécurité alimentaire, ainsi que des distributions de semences et d'outils pour préparer les campagnes agricoles de 2005 et 2006. La plupart des besoins des populations résidentes ne sont pas liés à la présence des réfugiés mais d'avantage aux faiblesses du développement structurel de leur région et aux caractéristiques de leur environnement. Les populations réfugiées tout comme la population tchadienne sont exposées à divers types d'épidémies, dont la transmission, pour certaines, est de mode féco-oral.

Les populations résidentes commencent à ressentir la concurrence économique des réfugiés, qui ont accru la pression sur les ressources tout en disposant d'avantages comparatifs – notamment des réseaux d'approvisionnement via le Soudan. Les réfugiés sont en effet sortis de la logique de survie et cherchent à compléter les rations alimentaires et les produits des distributions. Cette logique économique crée des tensions ponctuelles avec les populations hôtes pour l'accès aux zones de pâturage, aux terres cultivables, et le ramassage du bois de chauffe pour l'usage ou la revente.

Toutefois, il n'est pas acquis que les tensions entre populations résidentes et réfugiées sont plus vives que les tensions entre populations tchadiennes elles-mêmes. Pour prévenir

⁶ International Crisis Group, *Tchad: Vers le retour de la guerre?* Rapport Afrique N° 111 – 1er Juin 2006

⁷ La base de données ProGres du UNHCR faisait état en juillet 2006 de la présence de 214.528 réfugiés dans les douze camps de l'Est du Tchad. Pour les camps de Gaga et Am Nabak où les données n'ont pu être encore consolidées dans la base de données ProGres, le UNHCR a procédé à une extrapolation des pourcentages à partir d'un échantillon de la base de données. Cf. Annexe 1: *Carte, Emplacement des camps à l'Est du Tchad.*

⁸ Les concentrations de populations dans les camps font peser sur un environnement pauvre et très fragile une contrainte excessive. Seuls les camps de Djabal et Goz Amer (Sud Ouaddaï), sont entourés de terres inondables qui peuvent soutenir des activités agricoles et à terme, l'autosuffisance alimentaire. Dans le reste des camps, l'irrégularité des pluies rend toute activité agricole trop aléatoire.

la montée des tensions entre populations hôtes et réfugiées, le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (UNHCR) a décidé en 2005 d'allouer 5% de son budget global à des projets à impact rapide hors des camps de réfugiés. Lorsque les partenaires n'ont pas suspendu la mise en œuvre de ces projets, du fait des pressions administratives et des tentatives d'obstruction exercées par les communautés elles-mêmes, ils ont eu le plus grand mal à intégrer les autorités nationales dans le mécanisme de sélection et de suivi des microréalisations. Peu d'organisations humanitaires ont le mandat, l'expertise et la capacité nécessaires à la mise en œuvre de programmes de développement pérenne. L'absence d'agences de développement en nombre suffisant dans la zone prive les organisations humanitaires d'interlocuteurs et de substituts adéquats. Il importe que les capacités locales de développement soient renforcées par d'autres biais que l'assistance humanitaire.

Bien que le phénomène ne relève pas d'un facteur unique mais soit lié à la fois à des exactions de groupes armés dits "Janjaweed", à du banditisme, à des rivalités ethniques, voire à une volonté de capter l'assistance humanitaire, les déplacements de population restent relativement contenus dans l'espace. Seul le district du Dar Sila (Ouaddaï) a pour l'instant été affecté par ces mouvements. Pour les régions du Wadi Fira et de l'Ennedi, davantage peuplées de nomades et de pasteurs, la recrudescence de l'insécurité ne connaît pas de transcription aussi remarquable que le déplacement massif de populations sédentaires. Les organisations humanitaires n'ont pas procédé à un recensement général des déplacés; le UNHCR n'a procédé à l'enregistrement des déplacés que pour les villages qui souhaitaient être relocalisés. Le nombre avancé de 35.000 déplacés sur l'ensemble des sites de déplacés reste de nature statistique. L'on peut émettre l'hypothèse qu'il y a eu, parallèlement aux mouvements de déplacés, un phénomène de recyclage des réfugiés installés hors des camps depuis 2003 et de populations qui s'étaient déplacées bien avant 2006 mais qui n'avaient jamais été assistés.

Les organisations humanitaires se sont précocement accordées sur la nécessité d'accompagner les déplacements et l'installation des IDPs dans les villages hôtes. Les déplacés se sont parfois établis spontanément sur des zones inondables ou dans des couloirs de transhumance. Une assistance classique sur ces lieux d'installation spontanés aurait encouragé la constitution de camps de déplacés et alimenté la dynamique de déplacement par attraction. La stratégie retenue par les organisations humanitaires visait donc à faciliter la relocalisation des déplacés vers des villages d'accueil et promouvoir leur autosuffisance par des programmes de relance agricole par des distributions sélectives. Cette assistance, limitée aux zones de relocalisation, devait donc rester légère, ciblée, de manière à compléter seulement l'effet de mécanismes d'entraide et de solidarité entre populations hôtes et déplacées. Il est à craindre que certains acteurs s'orientent vers de l'assistance massive, propre à entretenir l'attraction et les cycles de déplacement mais également à créer de la tension entre les communautés et davantage de risque pour les travailleurs humanitaires.

La situation au Sud du Tchad reste caractérisée par une certaine imprévisibilité. Les premiers mois de l'année 2006 ont connu de manière sporadique des afflux de réfugiés en provenance de la République Centrafricaine. Quelques 30.000 réfugiés Centrafricains ont traversé la frontière tchadienne et trouvé refuge au sud du Tchad au cours des troubles de 2002-2003 en RCA qui ont conduit à la prise du pouvoir par le Général Bozizé⁹. Suite à une détérioration des conditions de sécurité dans le Nord de la RCA à la

⁹ Plus de 65% d'entre eux sont des agriculteurs et environ 30% sont des petits commerçants ou des artisans. Leurs origines ethniques sont Salamat et Ronga à 50,5%, de confession musulmane. Les Kabas (49,5%) sont majoritairement chrétiens. La proportion de femmes et des enfants est estimée à 52%.

mi 2005, près de 18.500 nouveaux réfugiés sont arrivés en quatre phases successives, de juin 2005 à février 2006. Le UNHCR a rapidement initié un processus de transfert de ces personnes vers un centre de transit dans l'extension du camp d'Amboko. Afin de désengorger cet espace surpeuplé, le UNHCR, avec l'appui de la DG ECHO, a aménagé puis ouvert en décembre 2005 dans la sous-préfecture de Goré, un nouveau camp sur le site de Gondjé. L'aménagement d'un quatrième camp, Dosseï, est en cours et il présente la pierre de touche d'un plan de contingence visant à faire face à de possibles nouveaux afflux.

3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

Les perspectives d'évolution de la crise au Darfour et le risque d'un prolongement indéfini de l'insécurité dans la sous-région obligent à prendre au sérieux la question de la durabilité des projets et la recherche d'un ratio coût/ efficacité optimum. Les systèmes et les mécanismes mis en place dans la phase d'urgence restent caractérisés par une grande fragilité et un coût d'entretien et de fonctionnement exorbitant. En cas d'évacuation ou d'exfiltration des travailleurs humanitaires de l'Est du Tchad, les bénéficiaires ne seront pas en mesure d'assurer seuls le maintien des services de base.

Les fortes densités de population dans les camps et les risques épidémiques contraignent les organisations humanitaires à maintenir des standards élevés d'assistance et de mettre littéralement en pratique les indicateurs SPHERE¹⁰. Néanmoins, les indicateurs SPHERE ne sont pas les indicateurs de référence de la DG ECHO et leur mise en pratique ne saurait constituer un critère de réussite d'une opération. La présence de 215.000 réfugiés dans un environnement fragile a entraîné le passage d'un cycle de ponction et de régénération de l'écosystème à une phase de destruction massive. Non seulement le sur-pompage des nappes phréatiques risque d'endommager les aquifères dans les régions d'implantation des réfugiés, mais l'approvisionnement des réfugiés en eau de qualité selon les standards SPHERE a modifié les habitudes de consommation. Les stratégies d'adaptation des populations résidentes à la malnutrition chronique s'exerçaient avant l'arrivée des réfugiés dans un écosystème très fragile. En cas de sécheresse longue, d'un nouvel afflux de réfugiés ou d'un déséquilibre d'une autre nature, ces comportements des groupes vulnérables se heurteront à un environnement saturé.

Les orientations suivantes sont retenues pour la programmation du Plan Global Tchad 2007: l'assistance multisectorielle aux réfugiés dans les camps de l'Est du Tchad; l'appui à des opérations de sécurité alimentaire, de santé et de nutrition auprès des populations résidentes et déplacées de l'Est du Tchad; l'appui à la sécurité alimentaire au sud du Tchad; l'appui aux services communs, à la coordination et au transport aérien humanitaire.

Protection:

Le UNHCR a mené à bien en 2005 un recensement des réfugiés et de distribution de cartes de réfugiés sur les bases des données encodées dans le système ProGres. Seuls les camps de Gaga et d'Am Nabak n'ont pu, jusqu'à présent, bénéficier de cet exercice. Les groupes vulnérables parmi la population de réfugiés – en particulier les enfants, les enfants et les femmes non accompagnés, les personnes âgées – font l'objet d'un suivi particulier, en terme d'assistance et de protection en particulier via la réunification familiale et l'éducation primaire.

¹⁰ En 1997, un certains nombres d'acteurs humanitaires, ONGs et mouvement Croix Rouge ont pris l'initiative de capitaliser leur expérience et de définir des standards minimums de référence, applicables à cinq secteurs clefs de l'aide humanitaire – l'eau et l'assainissement, la nutrition et la santé, l'aide alimentaire et les abris (ou *camp management*).

Santé:

Le Tchad est un territoire exposé aux épidémies et régulièrement affecté par des flambées cholériques, des épidémies de méningite, de rougeole, de choléra, et d'hépatite E. Les vecteurs de propagation des épidémies sont nombreux dans les camps de réfugiés, compte tenu de la promiscuité et du manque d'hygiène. Le taux de mortalité globale reste dans les normes dans tous les camp (< 1/jour/10.000 personnes). Il en va de même pour les moins de 5 ans (<2/jour/10.000). Cet équilibre est extrêmement précaire et le maintien des indicateurs de santé en deçà des seuils d'urgence est lié à l'entretien d'un dispositif humanitaire performant.

Les services de soins destinés aux réfugiés dans les camps sont au total plus performants que les structures locales, peu ou mal équipées, dotées d'un personnel peu qualifié et en nombre insuffisant. Néanmoins, la collecte des données médicales, à la fois épidémiologiques et nutritionnelles, a été améliorée et centralisée en 2005 et 2006 grâce au bureau de *Health Action in Crises* (HAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à Abéché, soutenu financièrement par la DG ECHO.

Nutrition :

Les causes de la malnutrition sont multiples, mais généralement liées à de mauvaises pratiques alimentaires, au manque d'hygiène, et pour les enfants en bas âge au sevrage précoce. La situation nutritionnelle des réfugiés soudanais est stabilisée depuis août 2004. Le dispositif de surveillance mis en place par l'OMS doit être maintenu en 2007 afin de signaler une possible détérioration du statut nutritionnel des réfugiés.

Les résultats de l'enquête de vulnérabilité (*VAM*¹¹) conduite par le PAM en 2005 et des enquêtes de suivi menées en 2006, indiquent que les poches de malnutrition observées auprès des populations résidentes ont un caractère de chronicité dont les causes sont structurelles et liées au niveau de pauvreté. Le risque d'une crise nutritionnelle majeure est limité dans l'immédiat, compte tenu des bonnes récoltes engrangées en 2005 et 2006. Néanmoins, le PAM effectue des distributions gratuites de céréales dans les zones les plus vulnérables, couplées à des ventes subventionnées et à des distributions de semences pendant la période de soudure.

Une enquête de suivi a été menée en mai 2006 sur les « sites sentinelles » du PAM. En ce qui concerne le bilan nutritionnel, cette enquête fait état d'une amélioration sensible de la situation par rapport à décembre 2005 et en particulier des taux de malnutrition aiguë sévère, qui sont passés de 2% à 1,5% dans les zones du Nord et de l'Est du Tchad. En revanche, elle indique que le nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire sévère est passé de 9,6 à 12,3 % entre décembre 2005 et mai 2006. Ces mêmes zones du Nord et de l'Est sont les plus affectées.

Les recommandations émises dans cette enquête sont les suivantes : une gestion plus fine de la surproduction agricole via le transfert des surplus vers les zones déficitaires et la mise en place de ventes subventionnées de céréales dans le Batha, le Guéra et le Kanem; le renforcement des activités génératrices de revenus et la mise en place d'un système de protection des productions agricoles (ou de lutte contre les crédits d'usure).

Eau et assainissement :

Pour les réfugiés comme pour les populations locales, l'accès à l'eau potable et le recours à des latrines requiert un suivi adéquat. Les latrines construites lors de l'ouverture des

¹¹ *Vulnerability Assessment Mission*

camps doivent être renouvelées régulièrement et leur nombre augmenté en 2006 pour atteindre le standard d'une latrine pour 20 personnes. La promotion de bonnes pratiques d'hygiène corporelles et domestiques doit être poursuivie pour limiter la prolifération des maladies dont le mode de transmission est féco-oral.

Abris et biens non alimentaires :

Suite à la détérioration des conditions de sécurité dans les districts de Bahaï (Ennedi) et d'Iriba (Wadi Fira), le UNHCR a obtenu l'aval des autorités en vue de relocaliser les deux camps de transit d'Ouré Cassoni et Am Nabak, qui comptent respectivement 24.954 et 16.536 réfugiés à la fin juillet 2006.

La volonté des acteurs humanitaires de remplacer progressivement les structures d'urgence par des abris en semi-dur plus satisfaisants au regard du ratio coût/efficacité sur le moyen et le long terme s'est longtemps heurtée à l'hostilité des autorités locales et régionales. Ces dernières autorités craignaient que la pérennisation des camps pèse à terme sur la logique du retour des réfugiés. Ces obstacles ont été finalement levés à la fin 2005 pour la majorité des camps. Toutefois, l'hostilité résiduelle de certaines autorités, des bénéficiaires eux-mêmes qui associent cette volonté au désir des travailleurs humanitaires de préparer une stratégie de sortie, l'insécurité et les évacuations préventives conduites à deux reprises au printemps 2006, mais surtout un manque de prosélytisme sur cette question expliquent l'échec des campagnes de sensibilisation pour le renouvellement des abris dans les camps du Ouaddaï. En conséquence, cet objectif est reconduit pour la planification 2007.

Les distributions de produits de première nécessité, particulièrement le savon et les récipients pour le stockage de l'eau devront être poursuivies. A l'approche de la saison froide, entre novembre et février, des couvertures devront être distribuées pour faire face aux basses températures, en particulier dans l'Ennedi. Pour limiter l'impact environnemental, les acteurs humanitaires devront continuer à procéder à des distributions de réchauds et à sensibiliser les bénéficiaires aux impératifs de bonne gestion du combustible.

Autres difficultés :

La mise en œuvre des Projets à Impact Rapide (PIRs) et plus généralement des projets destinés aux populations résidentes met en évidence l'hermétisme de l'environnement politico-administratif des zones concernées. La participation des autorités locales a été décevante lors de la définition et de la réalisation des PIRs. Des obstructions et des tentatives de pression lors des procédures de recrutement et de passation de marché ont parfois contribué à suspendre le lancement de projets ou à ralentir leur mise en œuvre.

La multiplication des actes de banditisme a conduit le UNHCR à renforcer son appui structurel aux services civil et militaire de la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés (CNAR), qui est en charge de la protection physique des réfugiés et des travailleurs humanitaires mais également de la sécurisation des axes d'accès aux bénéficiaires. Eu égard à son mandat, la DG ECHO ne finance pas ce volet d'activité.

4. PROPOSITION DE STRATEGIE DE LA DG ECHO

4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO

Prenant en considération les besoins propres à cette phase de soin et d'entretien mais également les besoins inédits liés à l'évolution de la situation humanitaire en 2006, la DG ECHO/TCD/BUD/2007/01000

ECHO placera les populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes au cœur de son action en 2007.

Les objectifs spécifiques du Plan Global découlent de cette approche:

- Apporter de l'aide aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité
- Apporter une protection appropriée aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes
- Diminuer, au sein de la population ciblée, la mortalité et la morbidité excessives liées à la malnutrition et aux maladies, en particulier aux maladies transmissibles
- Maintenir une assistance technique sur le terrain

Le Plan Global couvre ainsi tous les secteurs conventionnels de l'assistance humanitaire – nutrition et santé, eau et assainissement, abris et biens non alimentaires, protection des populations, services communs, en particulier coordination et transport aérien humanitaire – à l'exception de l'aide et de la sécurité alimentaire, qui font l'objet de décisions financières prises sur la ligne budgétaire appropriée. Ces enveloppes supplémentaires d'un montant total de 10.000.000 EUR soutiendront ainsi des opérations d'aide alimentaire au Tchad en 2007.

4.2. Impact des actions humanitaire précédentes

La DG ECHO a pris depuis 2003, 7 décisions financières relatives au Tchad, pour un montant total de 42.500.000 EUR.

A l'automne 2003, la DG ECHO a adopté une décision d'urgence de 2.000.000 EUR¹², suivie en 2004 d'une première décision ad hoc (4.000.000 EUR)¹³ puis d'une seconde (8.000.000 EUR)¹⁴ qui lui a permis de faire usage de son droit de tirage sur l'enveloppe B du 9^{ème} FED. En 2005, une décision ad hoc de 12.000.000 EUR¹⁵ a été adoptée pour faire face à la crise humanitaire à l'Est puis une décision ad hoc¹⁶ de 2.000.000 EUR pour soutenir l'opération du UNHCR au Sud du Tchad.

Le Tchad a fait l'objet en 2006 d'un Plan Global¹⁷ d'un montant de 13.500.000 EUR. La nécessité de ne pas créer de distorsion entre le statut des réfugiés et des locaux avaient incité la DG ECHO à solliciter un budget plus élevé en 2006 pour pourvoir à l'assistance des réfugiés dans les camps, mais également des réfugiés hors camps et des groupes vulnérables parmi la population locale. L'aide humanitaire a été progressivement étendue aux populations tchadiennes déplacées.¹⁸ Une enveloppe supplémentaire d'1.000.000 EUR a été mobilisée en avril 2006 sur le reliquat de l'enveloppe B du 9^{ème} Fonds Européen de Développement pour contribuer au financement du dispositif aérien du

¹² ECHO/TCD/210/2003/01000, *Emergency assistance in support of Sudanese refugees in eastern Chad*, 2.000.000 EUR.

¹³ ECHO/TCD/BUD/2004/01000, *Emergency assistance in support of Sudanese refugees in eastern Chad*, 4.000.000 EUR.

¹⁴ ECHO/TCD/EDF/2004/02000, *Aide humanitaire en faveur des populations soudanaises originaires de la région du Darfour réfugiés à l'est du Tchad*, 8.000.000 EUR.

¹⁵ ECHO/TCD/BUD/2005/01000, *Aide humanitaire visant à faire face aux conséquences des mouvements de populations affectées (réfugiés, populations locales hôtes, rapatriés) au Tchad suite au conflit en cours au Darfour*, 12.000.000 EUR.

¹⁶ ECHO/TCD/BUD/2005/02000, *Aide humanitaire visant à faire face aux besoins des réfugiés en provenance de la République Centre Africaine arrivés au Tchad depuis juin 2005*, 2.000.000 EUR.

¹⁷ ECHO/TCD/BUD/2006/01000, *Aide humanitaire visant à faire face aux conséquences des déplacements de populations consécutifs à la crise du Darfour*, 13.500.000 EUR.

¹⁸ cf. Annexe 3.

PAM¹⁹. Alerté sur les difficultés financières du UNHCR, la DG ECHO a enfin mobilisé 1.000.000 EUR sur la décision ECHO/SDN/BUD/2006/02000 dédiée aux victimes du conflit du Darfour afin de compléter l'allocation initialement versée au UNHCR²⁰.

Le bilan des opérations conduites en 2006 ne pourra être dressé que lorsque les partenaires de la DG ECHO auront tous remis leurs rapports d'opérations à la mi-2007. Cependant, l'analyse préliminaire des opérations financées en 2006 fournit les indications suivantes:

Aide et sécurité alimentaires

- Des distributions régulières et adéquates de produits alimentaires ont été assurées dans les camps;
- Des distributions d'outils agricoles, de semences ont été effectuées à la fois dans les camps et en milieu ouvert, auprès de populations réfugiées, déplacées et résidentes;

Santé et nutrition

- Des programmes nutritionnels thérapeutiques et supplémentaires ont été lancés ou poursuivis dans les secteurs où les taux de malnutrition sont les plus élevés;
- Le risque de manifestations des maladies transmissibles et des épidémies a été réduit par le suivi et l'analyse des données médicales;
- Un niveau minimal de santé préventive a été maintenu dans les camps;
- Une aide à la coordination a été apportée pour ce secteur.

Réseaux hydrauliques et assainissement

- L'entretien de points d'eau a été assuré dans les camps et les systèmes d'approvisionnement en eau ont été maintenus.
- Dans les camps, la promotion de l'hygiène a été assurée lors des distributions de savon, de conteneurs d'eau, lors de la construction de latrines et du drainage des eaux usées.

Protection

- Des regroupements familiaux ont été assurés là où cela était possible ;
- Une aide spécialisée a été apportée aux victimes du SGBV ;
- Un enseignement primaire a été assuré dans les camps ;

Abri, biens non alimentaires essentiels et combustible

- Des recouvrements plastiques et des matériaux de construction de base ont été fournis aux réfugiés ainsi que des articles non alimentaires fondamentaux de ménage tels que l'habillement, les sets de cuisine et les couvertures;
- La promotion et la construction d'abris en semi dur ont été réalisées avec des résultats variables;
- De l'équipement approprié et du combustible ont été distribués afin de réduire la consommation de bois de chauffe;

Divers

- La création de mécanismes de réduction des conflits entre populations réfugiées et résidentes a apporté des résultats relativement concluants. Les motifs de

¹⁹ ECHO/TCD/EDF/2006/02000, *Maintien des activités du service aérien humanitaire au Tchad*, 1.000.000 EUR.

²⁰ ECHO/SDN/BUD/2006/02000, *Humanitarian assistance to the victims of the Darfur conflict*, 40.000.000 EUR, dont 1.000.000 EUR engagé au Tchad.

tensions ont été résorbés en partie: les collectes de bois sont organisées, la revente du bois par les résidents tchadiens est rationalisée, des puits avoisinants les camps ont été réhabilités.

- Dans tous les camps mais avec des degrés de succès divers, des comités mixtes constitués de représentants de la population hôte et de la population réfugiée ont été constitués pour statuer sur les litiges.

Services communs

- La coordination, l'information et l'évaluation, ont été renforcés dans le but de réduire les inégalités dans l'apport de l'assistance et d'éviter des chevauchements;
- L'accès aérien aux emplacements éloignés a été maintenu.

4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions

La stratégie de coopération mise en place dans le cadre du 9^o FED était axée sur un programme pluriannuel d'un montant de 273.000.000 EUR (202.000.000 EUR pour l'enveloppe A et 71.000.000 EUR pour l'enveloppe B) couvrant la période de 2000-2007. Les secteurs de concentration du 9^{ème} FED sont l'appui à la politique des transports (84.000.000 EUR) et l'appui à la politique de l'eau, (50.000.000 EUR) complétés par un appui macro-économique (50.000.000 EUR) et des activités dans les secteurs transversaux hors concentration. A l'issue de la revue à mi-parcours, le montant de l'enveloppe B a été réduit de 34.000.000 EUR. Sur cette enveloppe, 9.000.000 EUR ont été mis en œuvre par la DG ECHO²¹. Les réflexions qui entourent la programmation du 10^o FED s'articulent en particulier sur la bonne gouvernance et les avancées du processus démocratique.

Une coordination accrue entre services de la Commission européenne, visant à faciliter le lien entre urgence, pré-réhabilitation et développement – ou *Link between Relief, Rehabilitation and Development* – est à l'œuvre en ce qui concerne le camp de réfugié de Yaroungou et son voisinage immédiat²². Un montant de 4.000.000 EUR a été mobilisé sur l'enveloppe B du 9^{ème} FED afin de soutenir ce projet de relance agricole

Dans le cadre de la programmation du Plan global 2007, la DG ECHO a mis en pratique une méthode participative et consulté de nombreux acteurs de l'aide d'urgence et de la coopération, qu'il s'agisse de représentants du Gouvernement tchadien, de la communauté internationale et des bailleurs de fonds ou de ses partenaires opérationnels actuels et potentiels. Un atelier d'information et de programmation s'est tenu au siège de la DG ECHO le 9 octobre 2006.

4.4 Evaluation des risques et suppositions

L'année 2006 a été marquée par la multiplication des violations de l'espace humanitaire et en particulier du caractère civil des camps; l'évolution générale de la situation a mis en évidence la nécessité de consolider les plans de contingence et de sécurité. La problématique des campagnes de recrutement dites "forcées" dans les camps et les violations du caractère civil des camps sont à replacer dans un contexte de forte mobilisation des populations de l'Est du Tchad, qu'elles soient résidentes, déplacées ou réfugiées. Le risque d'une attaque des camps s'es accru car les opérations de recrutement

²¹ Cf. Impact des actions humanitaires précédentes (§ 4.2).

²² L'arrivée de quelques 18.000 réfugiés depuis juin 2005 dans le Sud du Tchad, qui en abritait 30.000 depuis 2003 a déstabilisé les stratégies retenues par les différents partenaires. La stratégie de diminution de l'assistance et de promotion de mécanismes d'auto-suffisance reste d'actualité dans le camp de Yaroungou (Moyen Chari). Le camp d'Amboko, son extension et les nouveaux camps de Gondjé et Dossei (Logone Oriental) restent caractérisés par une situation de semi-urgence.

s'y poursuivent et les mouvements rebelles soudanais sont installés dans ou à proximité immédiate de certains d'entre eux, ce qui en fait des cibles militaires potentielles.

Les acteurs humanitaires sont réservés sur l'impact réel des campagnes de mobilisation et de sensibilisation qu'ils ont conduites pour essayer d'enrayer le phénomène. Les campagnes de recrutement ont mis en évidence la vulnérabilité des jeunes adultes dans les camps. Les programmes de relance économique via des activités génératrices de revenus ont eu des résultats très mitigés et ne constituent pas une voie d'intégration crédible à l'issue de la formation primaire.

Le maintien à un niveau satisfaisant des programmes d'aide humanitaire dans les camps à l'Est du Tchad est mis en question par l'accroissement continu des actes de violence et de banditisme. L'Est du Tchad est devenu un théâtre d'opération militaire. Des évacuations préventives du personnel humanitaire non essentiel ont été conduites en janvier puis en avril 2006 dans les zones les plus sensibles. L'insécurité ne concerne pas au même titre toutes les régions de l'Est du Tchad: la fréquence des incidents sur les acteurs humanitaires est plus élevée dans le Wadi Fira et l'Ennedi que dans le Ouaddaï²³ mais c'est dans cette dernière région, particulièrement dans le département du Dar Sila, que les violences ont généré des déplacements de populations estimées à 35.000 personnes.

Sur les axes de circulation principaux de la province du Wadi Fira, des mesures de sécurité graduelles ont été adoptées afin de limiter l'exposition des travailleurs humanitaires. La mise en pratique de ces mesures – la circulation en convoi, la circulation en camions etc... – peut contribuer à modifier les comportements des coupeurs de route et susciter une escalade de la violence. Il n'est pas exclu que les travailleurs humanitaires soient pris pour cibles en tant que tel par des porteurs d'armes à l'avenir, et non plus seulement parce que leur capital suscite la convoitise.

En 2006, un certain nombre d'opérations financées par la DG ECHO ont été de facto suspendues. Ces interruptions, liées à la détérioration des conditions de sécurité, n'ont pas porté préjudice à la mise en œuvre des opérations, et n'ont pas eu de conséquences particulières sur leurs résultats. Sous réserve d'une demande explicite de la part du partenaire concerné, la DG ECHO se tient néanmoins prête à prendre les mesures appropriées en cas de suspension partielle ou totale des activités humanitaires.²⁴ Dans les limites de son mandat, la DG ECHO est également disposée à approfondir la collaboration avec ses partenaires, en vue de renforcer la prise en compte des risques dans la mise en œuvre des opérations et d'assurer, auprès des travailleurs humanitaires, un encadrement et des formations adaptés à cet environnement.

4.5 Stratégie de la DG ECHO²⁵

²³ La présence permanente de *Janjaweed* dans le Sud du Ouaddaï est avérée depuis le début du mois d'avril 2006. Dans les mois précédents, les *Janjaweed* ne procédaient qu'à de brèves incursions et à des attaques ciblées dans les zones frontalières. La concentration du dispositif militaire sur certains axes et sites stratégiques a dégarni des districts entiers; le départ de l'Armée nationale a entraîné le délitement du tissu administratif et créé des zones grises. Ce phénomène a entraîné une recrudescence du banditisme, de la délinquance mais également des appels d'air pour des mouvements de l'opposition armée. En conséquence, des groupes d'auto-défense se sont constitués dans certains villages pour faire face aux incursions de porteurs d'armes – qualifiés systématiquement de *Janjaweed*–; par ailleurs, des alliances ethniques se sont consolidées selon les lignes de clivage qui caractérisent la crise du Darfour.

²⁴ Cf. Ch.4.6, p.14.

²⁵ Les subventions pour la mise en oeuvre de l'aide humanitaire telle que définie par le Règlement (CE) No. 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire sont attribuées en conformité avec le Règlement financier, en particulier son article 110, et avec ses modalités d'exécution, en particulier son article 168 (Règlement du Conseil (EC Euratom) No 1605/2002 du 25 juin 2002, JO L 248 du 16 septembre 2002 et No 2342/2002 du 23 décembre 2002, JO L 357 du 31 décembre 2002).

Niveau de financement : en application de l'article 169 du Règlement financier, les subventions pour la mise en oeuvre de la présente décision peuvent financer 100 % des coûts d'une action.

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG et par les organisations de la Croix Rouge sur la base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) (en conformité avec l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement [ECHO/TCD/BUD/2007/01000](#)

L'objectif principal du Plan global Tchad 2007 est d'apporter assistance aux populations vulnérables, qu'elles soient réfugiées, déplacées ou résidentes.

Les objectifs spécifiques du Plan global découlent de cette approche:

- Apporter de l'aide aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité
- Apporter une protection appropriée aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes
- Diminuer, au sein de la population ciblée, la mortalité et la morbidité excessives liées à la malnutrition et aux maladies, en particulier aux maladies transmissibles
- Maintenir une assistance technique sur le terrain

La DG ECHO poursuivra son appui aux opérations d'assistance multisectorielle aux réfugiés dans les camps de l'Est du Tchad; elle développera les opérations de sécurité alimentaire, de santé et de nutrition auprès des populations résidentes et déplacées de l'Est du Tchad; elle soutiendra la promotion de la sécurité alimentaire au sud du Tchad; elle maintiendra enfin son appui aux services communs, à la coordination et au transport aérien humanitaire.

La DG ECHO maintiendra d'autre part une assistance technique au Tchad, afin de mesurer l'évolution des besoins et de la situation humanitaire, de coordonner ses réponses et d'évaluer adéquatement les opérations financées par la Commission européenne.

4.6 Durée de la décision

La durée de mise en œuvre de la présente décision sera de **15** mois à compter du 1er Janvier 2007. Les opérations humanitaires financées dans le cadre de la présente décision doivent être mises en œuvre endéans ladite période.

Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1er Janvier 2007.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

financier) et par les agences des Nations Unies sur la base de l'Accord cadre administratif et financier (FAFA). Les normes et critères établis dans le Contrat Cadre de Partenariat standard d'ECHO auquel les ONG et les organisations internationales doivent adhérer, ainsi que les procédures et critères nécessaires pour devenir partenaire sont disponibles à l'adresse suivante : http://europa.eu/comm/echo/partners/index_fr.htm

4.7 Montant de la décision et matrice de programmation stratégique

4.7.1 Montant total de la décision : 15.000.000 EUR

4.7.2. Matrice de programmation stratégique

MATRICE DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE POUR LE PLAN GLOBAL :

Objectif principal	<i>Apporter assistance aux populations vulnérables, qu'elles soient réfugiées, déplacées ou résidentes</i>				
Objectifs spécifiques	Montants alloués (EUR)	Zone géographique d'opération	Activités proposées	Résultats escomptés / indicateurs	Partenaires potentiels
Objectif spécifique 1: Apporter de l'aide aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité	12.500.000	Tchad	<u>Eau/ assainissement</u> 1/ Maintenance et construction de système d'approvisionnement en eau potable via la réalisation de forages, le creusement et/ou la réhabilitation de puits ; adduction d'eau vers les camps de réfugiés et traitement de l'eau ainsi que sensibilisation à l'usage de l'eau et des installations en eau. 2/Construction/réhabilitation d'installations sanitaires : latrines, aires de lavage, douches et systèmes d'enlèvement des ordures. Sensibilisation à l'hygiène. 3/ Achat, transport et distribution de produits d'hygiène (savon). 4/ Apport d'eau pour le bétail détenu par les réfugiés.	<u>Eau et assainissement</u> Réduction des maladies liées à l'eau et à l'hygiène. <ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité en eau potable se rapproche du standard de 15L/Jr/Personne et d'1 robinet pour 120 personnes • Les latrines collectives sont remplacées par des latrines familiales (1/20 personnes) • Le nombre de dépôts d'ordures ménagères se rapproche du standard 1/500 personne • Le nombre d'agents des services communautaires se rapproche du standard 1/1.500 personnes • Taux de participation des réfugiés aux activités de voirie et d'entretien des latrines • Les bonnes pratiques d'hygiène sont comprises et appliquées par les populations ciblées Le renouvellement des produits d'hygiène de base est régulièrement fait 	- ACF - ACH - ACTED - CARE - FR - CORD - CROIX-ROUGE - CICR- ICRC - CH - CR-E - CROIX-ROUGE - FICR-IFCR-CH - CRF - GTZ - HELP - INTERMON - IRC-UK - MdM E - MSF - MSF-LUX - MSF-H - OXFAM GB - P U - UN - FAO-I - UN - UNHCR - BEL - UN - UNICEF - BEL - UN - UNOCHA - UN - WFP-B - UNFPA

			<p><u>Abris/ Biens non alimentaires</u></p> <p>1/ Achat, transport et distribution d'abris et de matériaux de construction nécessaires pour réduire la vulnérabilité des réfugiés et améliorer leur sécurité et leur protection.</p> <p>2/ Achat, transport et distribution d'articles de première nécessité (couvertures, kits cuisine, bidons, couvertures...) et de combustibles ou/et de moyens techniques et matériel permettant de réduire la consommation de combustibles.</p>	<p><u>Abris/ Biens non alimentaires</u></p> <p>Des abris adéquats permettent de vivre en sécurité et dans l'intimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% des familles réfugiés installés dans les camps ont un abri • 100% des femmes seules ont un abri qui leur permette de vivre en toute indépendance • Aucun cas de SGVB lié aux conditions d'hébergement n'est signalé • Les réfugiés reçoivent 250 gr de savon par mois • Les articles de première nécessité sont régulièrement remplacés <p>Des foyers améliorés sont distribués et les bénéficiaires formés à leur utilisation</p>	
<p>Objectif spécifique 2: Apporter une protection appropriée aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes</p>	<p>500.000</p>	<p>Tchad</p>	<p><u>Protection</u></p> <p>1/ Activités de protection des réfugiés via la présence et le monitoring par du personnel de protection des organisations mandatées.</p> <p>2/ Services d'éducation primaire d'urgence auprès des enfants réfugiés.</p>	<p><u>Protection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% des réfugiés sont enregistrés et disposent de document d'identification • Aucun cas de refoulement n'est constaté • 100% des réfugiés recensés victimes de SGVB reçoivent une assistance appropriée • 100% des réfugiés nouveaux nés reçoivent un extrait d'acte de naissance • 100% des enfants de 6 à 14 ans sont scolarisés en primaire <p>Le nombre d'élèves par classe ne dépasse pas 50.</p>	<p>- CROIX-ROUGE - CICR- ICRC - CH - UN - UNHCR - BEL - UN - UNICEF - BEL</p>

<p>Objectif spécifique 3: Diminuer, au sein de la population ciblée, la mortalité et la morbidité excessives liées à la malnutrition et aux maladies, en particulier aux maladies transmissibles</p>	<p>1.000.000</p>	<p>Tchad</p>	<p><u>Nutrition</u></p> <p>1/Centres nutritionnels thérapeutiques et supplémentaires accessibles aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes enceintes et allaitantes mis en place dans les zones où des taux de malnutrition modérée et/ou grave sont identifiés.</p>	<p><u>Nutrition</u></p> <p>Dans les programmes de nutrition thérapeutique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de guérison est > 75% • Taux de décès < 5% • Taux d'abandon < 15% <p>Dans les programmes de nutrition supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de guérison est > 70% • Taux de décès < 3% <li style="padding-left: 20px;">Taux d'abandon < 15% 	<ul style="list-style-type: none"> - COOPI - CORD - CROIX-ROUGE - CICR- ICRC - CH - CROIX-ROUGE - FICR-IFCR-CH - IRC-UK - MdM E - MSF - MSF-LUX - MSF-H - WHO - OMS
			<p><u>Santé</u></p> <p>1/ Soins de santé primaires curatifs et préventifs y compris équipes médicales mobiles si nécessaire.</p> <p>2/ Renforcement des soins de santé secondaires notamment pour les victimes de violences, les blessés de guerre, l'obstétrique.</p> <p>3/ Renforcement ponctuel des infrastructures de santé locales des zones d'accueil par la fourniture de médicaments et de matériel médical.</p> <p>4/ Campagnes de vaccination dans et aux abords des camps et sites de réfugiés en cas d'épidémies et/ou de risques d'épidémies.</p>	<p><u>Santé</u></p> <p>Les taux de mortalité et de morbidité sont réduits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux brut de mortalité est <1,5 décès/1000/mois • Le taux de mortalité des moins de 5 ans est < 3 décès/1000/mois • Un centre de santé pour 10.000 personnes • Le nombre de consultation /jour/clinicien est ≤ 50 • 50% des naissances sont assistées par du personnel qualifié • 95% des enfants de 6 mois à 15 ans sont vaccinés contre la rougeole • Pas de rupture de stock de médicaments dans les centres de santé <p>Le système de collecte des données médicales est fonctionnel</p>	

Objectif spécifique 4: Maintenir une assistance technique sur le terrain	200.000	Tchad	Maintenir une capacité adaptée sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer l'évolution des besoins et de la situation humanitaire • Coordonner les réponses des partenaires de la DG Aide Humanitaire • Evaluer adéquatement les opérations financées par la Commission européenne. 	
Evaluation des risques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des hostilités de très fortes intensités et des attaques sur les camps de déplacés au Darfour génèrent de nouveaux flux massifs de réfugiés en territoire tchadien, renforçant les déséquilibres locaux et exacerbant tous les facteurs de tensions. ✓ La fragmentation des chaînes de commandement et la dispersion des rebelles alimentent un conflit de basse intensité au Darfour qui s'étend progressivement à la République du Tchad, minée économiquement et dont l'autorité politique est affaiblie. 				
Suppositions	Le contexte général en matière de politique et de sécurité se maintient. Les besoins humanitaires restent sensiblement au même niveau. L'aide humanitaire est rationalisée en sorte que les projets gagnent en durabilité et optimisent le ratio coût/efficacité.				
Provision pour risque	800.000				
Coût total	15.000.000				

5. EVALUATION

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle d'ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://europa.eu/comm/echo/evaluation/index_fr.htm

6. IMPACT BUDGETAIRE ARTICLE 23 02 01

-	CE (en EUR)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2007	485.000.000
Budgets supplémentaires	-
Transfers	-
Total crédits disponibles	-
Total exécuté à la date du ...	-
Reste disponible	-
Montant total de la décision	15.000.000

7. ANNEXES

Annexe 1: Carte, Emplacement des camps à l'Est du Tchad

Annexe 2: Détail de l'allocation par secteurs du Plan Global et des décisions financières afférant au Tchad en 2006

Annexe 3: Détail de l'allocation du Plan Global Tchad 2007 par objectifs spécifiques

Annexe 4: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO afférant en propre au Tchad

Annexe 5: Assistance des autres donateurs

Annexe 6: Liste des abréviations

Annexe 1: Carte, Emplacement des camps à l'Est du Tchad



Register Camp Refugees Population

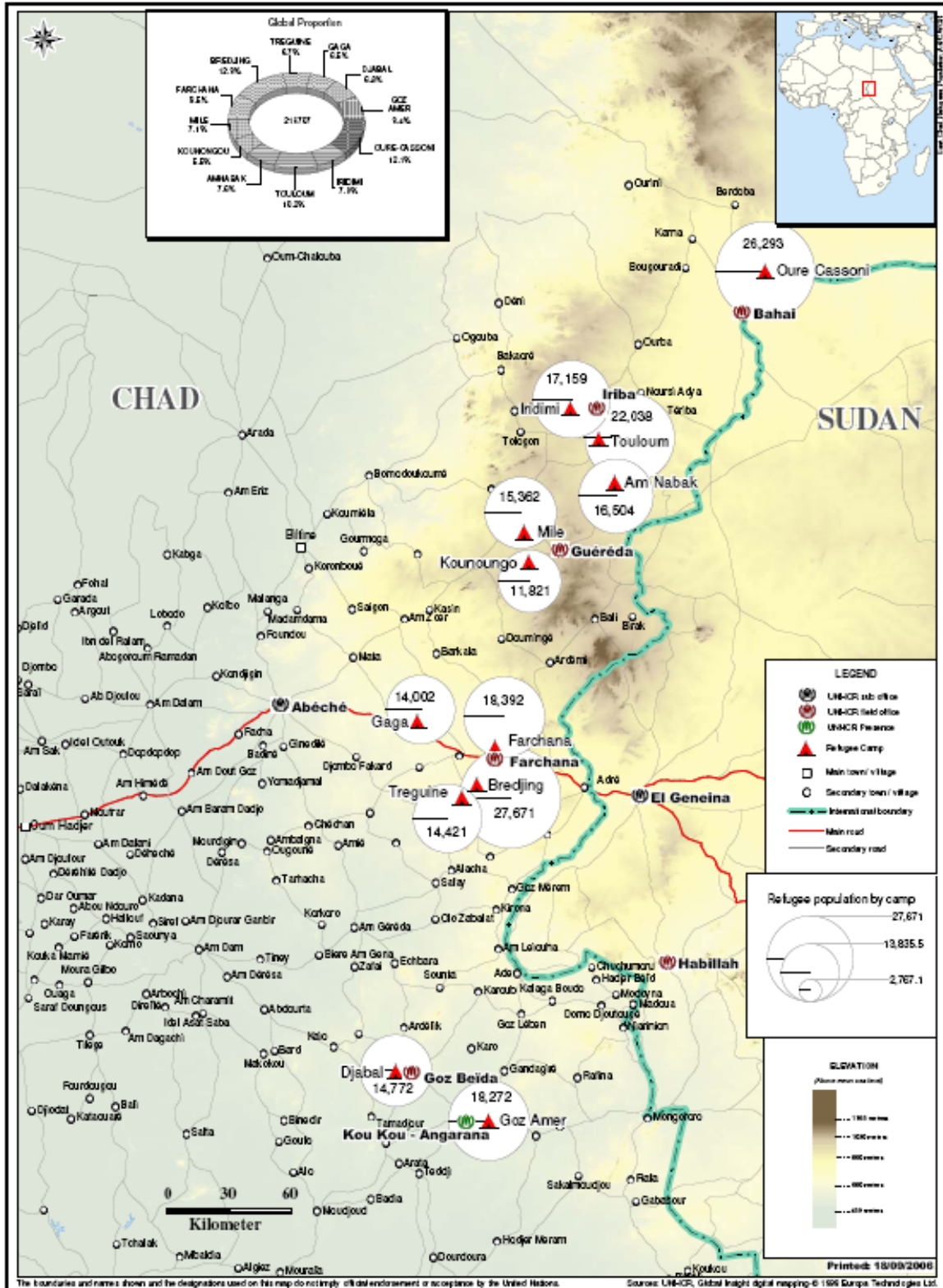
Eastern Chad

As of 31 August 2008

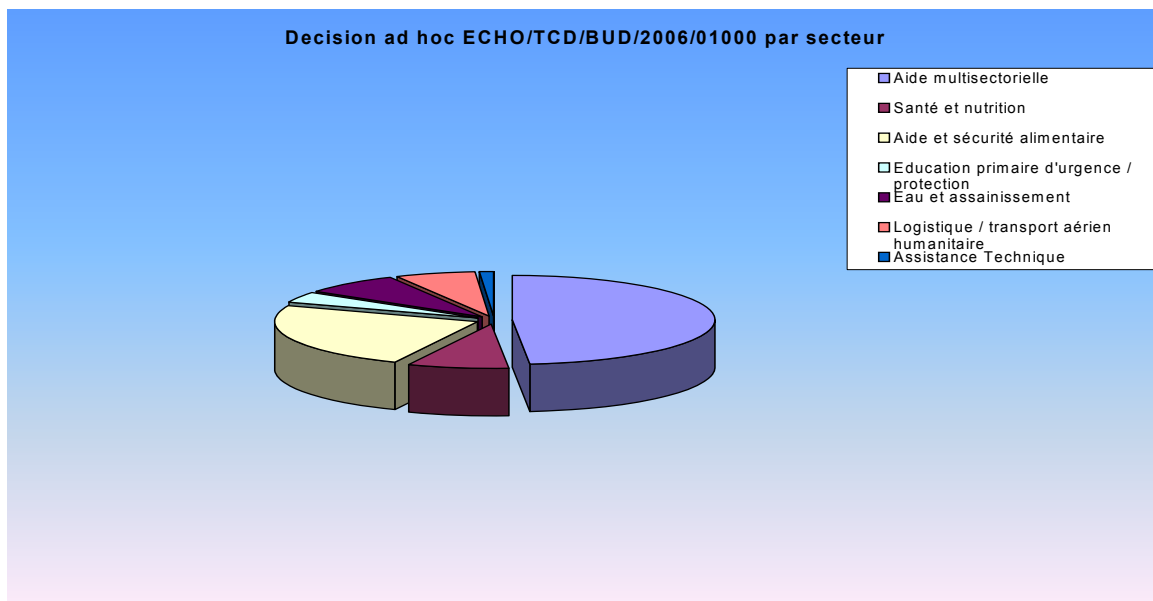
PGDS in DOS

Population and Geographic Data Section
Division of Operational Support

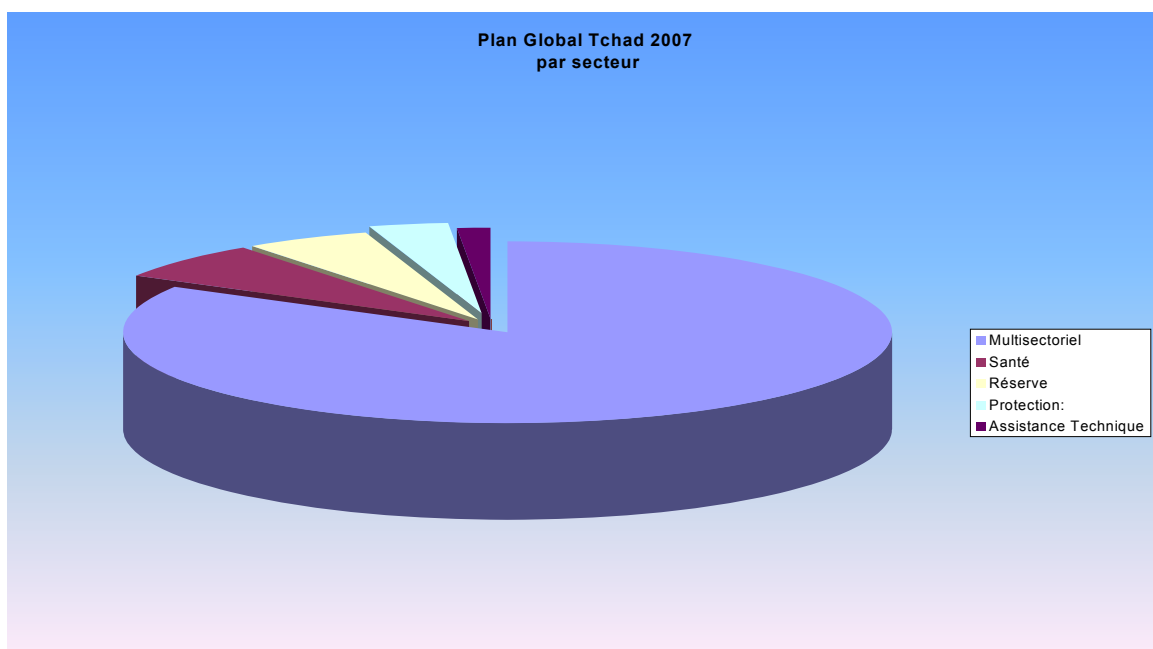
Email: kolbe@unhcr.org



Annexe 2: Détail de l'allocation par secteurs du Plan Global et des décisions financières afférant au Tchad en 2006²⁶



Annexe 3: Détail de l'allocation du Plan Global Tchad 2007 par objectifs spécifiques



²⁶ ECHO/TCD/BUD/2006/01000, Aide humanitaire visant à faire face aux conséquences des déplacements de populations consécutifs à la crise du Darfour, 13.500.000 EUR.

ECHO/TCD/EDF/2006/02000, Maintien des activités du service aérien humanitaire au Tchad, 1.000.000 EUR.

ECHO/SDN/BUD/2006/02000, Humanitarian assistance to the victims of the Darfur conflict, 40.000.000 EUR, dont 1.000.000 EUR engagé au Tchad.

Annexe 4: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO

Liste des opérations précédentes de la DG ECHO en TCHAD				
Numero de decision	Type de decision	2005 EUR	2006 EUR	2007 EUR
ECHO/TCD/BUD/2005/01000	Non Emergency	12,000,000		
ECHO/TCD/BUD/2005/02000	Non Emergency	2,000,000		
ECHO/TCD/BUD/2006/01000	Global Plan		13,500,000	
ECHO/TCD/EDF/2006/02000	Non Emergency		1,000,000	
Sous-total		14,000,000	14,500,000	0
Total		28,500,000		

Date : 18/10/2006

Source : HOPE

Annexe 5 : Aperçu des contributions des donateurs

Donateurs en TCHAD les 12 derniers mois					
1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Europeenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Allemagne	6,651,317	DG ECHO	36,573,529		
Autriche		Autres services			
Belgique					
Chypre					
Danemark	1,876,676				
Espagne	450,000				
Estonie					
Finlande					
France	4,200,000				
Grece					
Hongrie					
Irlande	1,250,000				
Italie	370,000				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg					
Malte					
Pays-bas	4,750,920				
Pologne					
Portugal					
Republique tcheque					
Royaume uni	438,780				
Slovaquie					
Slovenie					
Suede	2,741,070				
Sous-total	22,728,763	Sous-total	36,573,529	Sous-total	0
		Total	59,302,292		

Date : 18/10/2006

(*) Source : DG ECHO 14 Points reports. <https://hac.ec.europa.eu>
Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

Annexe 6: Liste des acronymes et abréviations

ACF	Action Contre la Faim - ONGI
ACTED	ONGI
AMIS	Mission de l'Union Africaine au Darfour
ANR	Armée Nationale de Résistance
BET	Région Borkou-Ennedi-Tibesti
C.S.	Centre de Santé
CAP	Procédure d'Appel Consolidé – <i>Consolidated Appeal Process</i>
CAR	République Centre Africaine
CARE	ONGI
CFA	Communauté financière d'Afrique
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CNAR	Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés
CNS	Centre de Nutrition Supplémentaire
CNT	Centre Nutritionnel Thérapeutique
COOPI	Coopération International - ONGI
CORD	ONGI
CRE	Croix Rouge Espagnole
CRT	Croix Rouge Tchadienne
EMOP	Opérations d'urgence - Emergency Opérations
FAO	Fond des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNUAP	Fond des Nations Unies pour les Activités en matière de Population
FUCD	<i>Front uni pour le changement démocratique</i>
GBV	Violences liées au genre
GTZ	Coopération Technique Allemande
HAC	<i>Health Action in Crises (OMS)</i>
HAS	Service Aérien Humanitaire
HCDH	Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HIV/AIDS	Syndrome Immuno déficient acquis
HQ	Head quarter – Siège
IDH	Indice de Développement Humain
IFRC	Fédération International de la Croix Rouge
IRC	International Rescue Committee – ONGI
JEM	<i>Justice and Equality Movement</i>
LRRD	<i>Link between Relief, Rehabilitation and Development</i>
NRF	<i>National Redemption Front</i>
MDJT	Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad
MoH	Ministère de la Santé
MOSS	<i>Minimum Operational Security Standards</i>
MSF - Hollande	Médecins Sans Frontières Hollande - ONGI
MSF- Belgique	Médecins Sans Frontières Belgique - ONGI
MSF-F	Médecins Sans Frontières France - ONGI
MSP	Ministère de la Santé Publique
NCA	<i>Norwegian Church Aid - ONGI</i>
NFI	Non-vivres
NU	Nations Unies

OCHA	Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGI	Organisations Non Gouvernementales Internationales
ONGL	Organisations Non Gouvernementales Locales
ONU	Organisations des Nations Unies
ONUSIDA	Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OXFAM GB	ONGI
OXFAM Intermon	ONGI
OXFAM	ONGI
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIR	Projet à Impact Rapide
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
Première Urgence	ONGI
RAFD	<i>Rassemblement des forces démocratiques</i>
RCA	République Centre Africaine
SCUD	<i>Socle pour le changement uni et démocratique</i>
SECADEV	Secours Catholique et Développement
SGBV	Violences sexuelles liées au genre
SLM-A	<i>Sudan Liberation Movement – Army</i>
UNAIDS	Programme des Nations Unies pour le HIV/AIDS
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UXO	Engins non explosés - Unexploded ordnance
VIP	Latrines améliorées ventilées

DÉCISION DE LA COMMISSION
du
relative au financement (Plan Global) d'opérations humanitaires sur le budget
général de l'Union européenne en
REPUBLIQUE DU TCHAD

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

Vu le traité instituant la Communauté européenne,
Vu le règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire²⁷, et en particulier son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

1. Après quatre décennies d'un conflit meurtrier, le Tchad et en particulier les trois régions de l'Ennedi, du Wadi Fira et du Ouaddaï ne sont pas en mesure d'accueillir d'importants groupes de population.
2. Ces régions politiquement et économiquement marginalisées hébergent néanmoins depuis 2003 l'intégralité des 215.000 réfugiés qui ont fui les exactions et les attaques de groupes armés au Darfour voisin. Quelques 48.000 réfugiés centrafricains sont également pris en charge par les acteurs humanitaires dans les provinces du Logone Oriental et du Moyen Chari au Sud du Tchad.
3. Une résolution du conflit au Darfour est improbable dans les mois à venir. Des opérations de rapatriement de réfugiés ne pourront être programmées au printemps 2006. L'assistance humanitaire doit donc être maintenue dans les camps qui sont entrés dans une phase de soin et d'entretien.
4. Compte tenu de la vulnérabilité de certains groupes parmi la population locale tchadienne, qu'ils soient résidants ou déplacés, des projets visant à promouvoir la sécurité économique, à soutenir le statut sanitaire et nutritionnel doivent également être menés hors des camps. Ces opérations sont nécessaires à l'Est du Tchad mais également au Sud du Tchad, dans les zones concernées par un processus de pré-réhabilitation.
5. Afin d'optimiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, il est nécessaire de maintenir une assistance technique sur le terrain.
6. Il est estimé qu'un montant de 15.000.000 EUR provenant de la ligne 23 02 01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes du Tchad durant 15 mois, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs ainsi que d'autres facteurs.
7. La présente décision constitue une décision financière au sens de l'Article 75 du règlement financier (EC, Euratom) No 1605/2002²⁸, de l'Article 90 des modalités d'exécution du Règlement financier fixées par le règlement (EC, Euratom) No

OJ L 163, 2.7.1996, p. 1-6

²⁸ OJ L 248, 16.9.2002, p. 1

2342/2002²⁹ amendées par le règlement (EC, Euratom) No 1248/2006³⁰, et de l'Article 15 du Règlement interne sur la mise en œuvre du budget général de la CE³¹.

8. Conformément à [l'article 17, paragraphe 3 du Règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996, le Comité d'Aide Humanitaire a donné un avis favorable le

DECIDE:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de **15.000.000** EUR en faveur d'opérations d'aide humanitaire aux populations vulnérables en République du Tchad au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget 2007 de l'Union européenne.

2. Conformément aux articles 2 et 4 du Règlement du Conseil No.1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :

- Apporter de l'aide aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité
- Apporter une protection appropriée aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes
- Diminuer, au sein de la population ciblée, la mortalité et la morbidité excessives liées à la malnutrition et aux maladies, en particulier aux maladies transmissibles
- Maintenir une assistance technique sur le terrain

Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

Article 2

Sans préjuger du recours à la provision pour risque, la Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2.000.000 EUR.

Article 3

1. La durée de mise en œuvre de cette décision doit être une période maximum de **15** mois, commençant le 1er Janvier 2007.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1er Janvier 2007.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne

²⁹ OJ L 357, 31.12.2002, p. 1

³⁰ OJ L 227, -19.8.2006, p. 3

³¹ Décision de la Commission du 06.02.2006, SEC (2006) 131

sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 4

1. Le montant de 15.000.000 EUR sera fonction de la disponibilité des fonds nécessaires dans le cadre du budget général **2007** de l'Union européenne.
2. La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission

Annexe : Ventilation des montants alloués par objectif spécifique

Specific objectives	Montant alloué par objectif spécifique (EUR)
Apporter de l'aide aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité	12.500.000
Apporter une protection appropriée aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes	500.000
Diminuer, au sein de la population ciblée, la mortalité et la morbidité excessives liées à la malnutrition et aux maladies, en particulier aux maladies transmissibles	1.000.000
Maintenir une assistance technique sur le terrain	200.000
Provision pour risque	800.000
TOTAL	15.000.000